

# Hans Steinberg

## DROITS GÉRÉS

L'ADAGP gère les droits sur les oeuvres de Hans Steinberg pour les utilisations suivantes :



**Droit de reproduction** (livres, affiches, cartes postales, dépliants, presse, films...)



**Droit de représentation** (exposition, télévision, cinéma, internet...)



**Droit de suite** (vente en galerie, vente aux enchères...)



**Droit de reproduction et de diffusion au public par câble ou satellite**



**Rémunération pour copie privée**



**Rémunération pour la reprographie**



**Rémunération due au titre du prêt en bibliothèque**

Les informations mentionnées ci-dessus sont fournies à titre indicatif, sous réserve notamment de mise à jour ou d'éventuelles consignes particulières. Les services de l'Adagp sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

---